

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 novembre 2010

portant nomination d'un membre espagnol du Comité économique et social européen

(2010/727/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

Article premier

vu la proposition présentée par le gouvernement espagnol,

M. Alberto NADAL BELDA, *Director Adjunto a la Secretaría General de la CEOE*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a arrêté la décision 2010/570/UE, Euratom portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015 ⁽¹⁾.

Fait à Bruxelles, le 22 novembre 2010.

- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Ángel PANERO FLÓREZ,

Par le Conseil

Le président

S. VANACKERE

⁽¹⁾ JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.